



Contents lists available at ASJP (Algerian Scientific Journal Platform)

Academic Review of social and human studies

journal homepage: www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/552



Quelle appréhension des finalités du système éducatif algérien dans les pratiques enseignantes en classe de 1^{er} AM. fle ?

What is the apprehension of the Algerian Educational System's purposes in the practices of teaching 1 st M.S class, French as foreign language?

Hadj Bouridane ^{1*}

¹ Université Hassiba Ben Bouali, Chlef, Algérie.

Article info:

Article history:

Received : 01-11-2020

Revised : 06-12-2020

Accepted : 14-12-2020

Key words:

Evaluation; assessment; skill; disciplinary; curricular; transversal; goal; aim; purposes; school course book; classroom practices.

Abstract

The educational system in Algeria is always at the center of the perpetual reforms that dictated by the major changes in national politics and influenced by succession of governments and ideological conflicts. At the end of this observation, we will evaluate by a study conducted at the level of 1 st M.S class on the adequacy between the purposes assigned to teaching French as a foreign language. As specified in the reference documents of a curricular character; such as, the specifications, the general repository program and the methodological guide for the development of a share programs, on one hand. As well as the educational objectives fixed in the educational package at disciplinary character namely the official program. The accompanying document and the school course book, on the other hand. However, the aims of the Algerian educational system according to the specifications provide for a more curricular assessment which will have to. In addition, to the verification of disciplinary achievements, focus on relative issues to the transversal skills where identity, values, citizenship and globalization constitute the guiding principle of this approach.

Résumé

Mots clés:

Evaluation; compétence; disciplinaire; curriculaire; Transversale; objectif; finalités; manuel scolaire; pratiques de classe.

A travers trois grandes étapes dans l'Histoire de l'école algérienne, depuis la réforme de 1976, puis celle de 2003 jusqu'à la loi d'orientation de 2008, le système éducatif en Algérie se trouve au centre de changements récurrents dictés par les grandes mutations de la politique nationale influencée par la succession de gouvernements et de conflits idéologiques. A l'issue de ce constat, nous allons mettre le point par le biais d'une étude réalisée au niveau de la classe de 1^{er} AM sur l'adéquation entre les finalités assignées à l'enseignement du français langue étrangère, comme le précise les documents de référence à caractère curriculaire, tels que le cahier des charges, le référentiel général des programmes et le guide méthodologique de l'élaboration des programmes d'une part, et les objectifs pédagogiques fixés dans l'ensemble pédagogique à caractère disciplinaire à savoir le programme officiel, le document d'accompagnement et le manuel scolaire, d'autre part. Notre objectif est de vérifier si les finalités du système éducatif algérien fixées dans le cahier des charges sont prises en considération par les acteurs pédagogiques dans les différentes situations d'enseignement/ apprentissage.

1. Introduction

Le manuel scolaire, plus qu'un matériel didactique, ne cesse de susciter des interrogations concernant les modalités de sa conception et la pertinence de ses contenus. Outil indispensable dans les pratiques de classe pour certains enseignants et inspecteurs (désormais acteurs pédagogiques), outil pouvant apporter un plus pour d'autres, tandis qu'une autre catégorie le considère comme auxiliaire et préfère de recourir à d'autres supports didactiques plus cohérents avec les besoins réels des apprenants.

Le point de départ de notre constat, prend sa source dans la divergence de représentations des acteurs pédagogiques vis-à-vis de cet outil didactique. L'élaboration des programmes d'enseignement et la conception des manuels scolaires ont pris la part de lion dans les différentes réformes qu'a connues le système éducatif algérien depuis l'indépendance.¹

L'intérêt crucial de la présente recherche sera porté d'une part sur les critères internes et externes de l'élaboration du manuel scolaire et sur les idées directrices qui anticipent sa conception d'autre part. Ainsi, nous allons mener une enquête afin de répondre aux différentes interrogations que nous avons nous même émises et à d'autres questions qui nous ont été imposées par les acteurs pédagogiques lors de nos investigations menées sur terrain :

Y a-t-il adéquation entre les objectifs fixés par le cahier des charges pour la conception du manuel scolaire et le manuel scolaire proprement dit de la 1^{er} Année du cycle moyen ?

Quelle perception didactique des finalités du système éducatif algérien dans les pratiques enseignantes en classe de 1^{er} AM. fle ?

Nous allons mettre à l'épreuve quelques hypothèses que nous allons confirmer ou infirmer au terme de notre recherche :

1- Le contenu du manuel scolaire de la 1^{er} AM serait conforme avec les objectifs fixés par le cahier des charges.

2- Le manuel scolaire serait la seule référence didactique pour la plupart des enseignants, c'est pourquoi les finalités émanant des curricula ne joueraient d'aucun intérêt lors des pratiques

enseignantes.

Notre objectif consiste à vérifier au-delà des réformes scolaires, et notamment à travers une analyse minutieuse des documents références du système scolaire algérien le poids réel du manuel scolaire comme outil didactique assurant la conformité des objectifs à atteindre fixés depuis le cahier des charges des matières. Nous nous intéressons également dans cette recherche à éclaircir les méthodes d'évaluation, non pas comme démarche didactique servant à mesurer les acquis des apprenants, mais plutôt comme une prise de conscience mis en œuvre en vue de contrôler les finalités d'enseignement.

La présente recherche ne se réduit pas à faire un constat des faits (quels que soient ses aspects) sur les questions relatives à l'adéquation entre les finalités curriculaires et les objectifs d'apprentissage au niveau des pratiques de classe. Ça ne constitue non plus des reproches à l'encontre des dispositifs d'apprentissage mis en œuvre par les acteurs pédagogiques pour se conformer aux recommandations institutionnelles. Notre objectif est loin aussi de faire des propositions pour apporter des solutions aux questions soulevées. L'objectif ultime de notre travail de recherche est surtout de sensibiliser les uns et les autres, responsables institutionnels, concepteurs de documents scolaires et acteurs pédagogiques de l'importance d'adapter les politiques éducatives aux compétences transversales pour qu'elles soient davantage opérationnelles dans les pratiques de classe². Une prise de conscience de ce transfert fluide des curricula en objectifs pédagogiques s'impose inéluctablement, en vue de prévoir les mécanismes adaptés aux différentes situations d'apprentissage et notamment l'accompagnement des acteurs pédagogiques dans la mise en place des finalités assignées à l'école algérienne. En effet, Il n'en demeure pas moins qu'une opérationnalisation des curricula permet une meilleure considération aux modalités d'évaluation dans les classes.

Notre motivation pour le sujet a été essentiellement aiguillonnée par deux grandes raisons. Il est notoire de préciser que les deux motivations sont d'ordre professionnel : la première se rapporte au domaine sur lequel nous menons l'enquête car la majeure partie des informations et des connaissances qui constituent la matière de notre recherche provient

¹ Nous précisons qu'il s'agit ici des trois grandes réformes qu'a connues l'Algérie depuis l'indépendance, à savoir la charte nationale de 1976, la refonte pédagogique en 2002/2003 et la loi d'orientation en 2008.

² Roger-François Gauthier, Maryline Coquidé et Dominique Raulin, « France : l'avancée du Socle commun et les questions posées », Revue internationale d'éducation de Sèvres, 56 | 2011, 89-99

du milieu dans lequel nous avons exercé plus de quinze années, tous paliers confondus ; tandis que la deuxième motivation est en rapport avec notre vocation de chercheur dans le domaine de l'ingénierie de formation en français sur objectifs spécifiques. Au fait, la question de transformation d'une finalité en un objectif ou d'une compétence curriculaire en une compétence disciplinaire s'apparente à l'étape de traduction des objectifs de formation en FOS à des objectifs opérationnels (spécifiques).

Comme échantillon, nous avons choisi de travailler sur la classe de 1^e Année du cycle Moyen, parce que ce niveau d'enseignement en particulier a fait l'objet de plusieurs remaniements opérés sur les contenus d'apprentissage après la mise en place des réformes découlant de la loi d'orientation n°04-08 du 23 janvier 2008. Toutes ces années de mise en œuvre des réformes, nous semblent suffisantes en vue de collecter des informations inhérentes pouvant apporter des éléments de réponses pertinents à notre requête. Notre corpus est très diversifié en vue de confronter les finalités définies dans les documents références transversaux commençant par le cahier des charges, avec les objectifs explicitement présentés au niveau des documents en lien direct avec les pratiques de classe dont le manuel scolaire comme élément repère de toute l'enquête.

2. Finalités et objectifs généraux de l'enseignement en Algérie

Le système éducatif algérien selon la loi d'orientation n° 04-08 du 23/01/2008, a pour mission dans le cadre des valeurs arabo-islamiques et de la conscience socialiste : « le développement de la personnalité des enfants et des citoyens et leur préparation à la vie active ; l'acquisition de connaissances générales scientifiques et technologiques ; la réponse aux aspirations populaires de justice et de progrès ; l'éveil des consciences à l'amour de la patrie ».

La mission à accomplir vise particulièrement le jeune enfant et son devenir au sein de la société algérienne dans son ensemble (de l'instruction à la vie active). On décrit ici le type d'homme que le système éducatif a à former en indiquant les valeurs que chacun est appelé à reconnaître.

Les objectifs généraux sont la traduction, en termes de

contenus éducatifs, des énoncés des finalités. Ils sont en quelque sorte les moyens de ces fins : ils indiquent avec un degré de généralité (ou de détail) ce que l'on devra inculquer aux formés pour qu'ils réalisent, en ce qui les concerne, le projet social d'éducation (J. Pocztar : 1979).

Ainsi, le système éducatif algérien se fixe comme objectifs généraux d'après l'article 3 de la loi d'orientation d' : « inculquer aux jeunes les principes de justice et d'égalité entre les citoyens et les peuples et les amener à combattre toute forme de discrimination ; dispenser une éducation qui favorise la compréhension et la coopération entre les peuples pour la paix universelle et l'entente des nations ; développer une éducation en accord avec les droits de l'homme et ses libertés fondamentales ».

Les curricula de l'école algérienne sont élaborés à partir des référents juridiques et réglementaires de l'Etat (Constitution, textes de loi et documents références de l'éducation). Les finalités et les missions de l'école sont régies par la loi d'orientation n° 08-04 du 28 janvier 2008 sur l'éducation nationale. Ce texte législatif attribue à l'école les missions d'instruction, de socialisation et de qualification du futur citoyen.

L'école a pour mission³ d'instruire, de socialiser et de qualifier toutes les filles et tous les garçons en âge d'être scolarisés, dans le respect de la parité aux différents niveaux d'enseignement tant à l'échelle nationale que régionale ou locale.

Ainsi, en matière d'instruction, l'école a pour mission de : garantir à tous les élèves un enseignement de qualité favorisant l'équité, l'épanouissement intégral, harmonieux et équilibré de leur personnalité ; leur donner la possibilité d'acquérir un niveau de culture générale et des connaissances théoriques et pratiques suffisantes en vue de s'insérer dans la société du savoir ; leur assurer l'acquisition de connaissances dans les différents champs disciplinaires ainsi que la maîtrise des outils intellectuels et méthodologiques de la connaissance..

La mission de socialisation : l'école a pour mission d'éduquer les élèves au respect des valeurs spirituelles, morales et civiques de la société algérienne, ainsi qu'aux règles de vie en société, en relation étroite avec la famille dont elle est le prolongement.

-La mission de qualification : l'école a pour mission de répondre aux besoins fondamentaux des élèves en leur dispensant les connaissances et compétences essentielles leur permettant de : réinvestir et d'opérationnaliser les savoirs et savoir faire acquis ; accéder à une formation supérieure ou professionnelle ou à un emploi conforme à leurs aptitudes et à leurs aspirations ; de s'adapter de façon permanente à l'évolution des métiers et professions et aux changements économiques, scientifiques et technologiques ; d'innover et de prendre des initiatives et de prendre des études.

- L'éducation et l'instruction ont été toujours inscrites comme finalités ultimes de l'école à tous les niveaux de la scolarité. Relevant d'un processus ininterrompu, générateur d'un produit en construction/déconstruction permanente, au contact d'un monde lui-même en évolution constante, elles réfèrent à une double composante morale et intellectuelle. Dans l'instruction, l'enseignant s'adresse à l'apprenant et se soucie de méthodologie et de pédagogie. Dans l'éducation, il sollicite le sujet et travaille à sa formation. Dans ce double processus d'instruction/éducation à l'origine de la socialisation, l'individu est à la fois un apprenant qui s'instruit et un sujet qui se construit.

En matière d'éducation, la loi d'orientation assigne à l'école les finalités suivantes : l'affirmation de la personnalité algérienne et la consolidation de l'unité de la nation par la promotion et la préservation des valeurs en rapport avec l'Islamité, l'Arabité et l'Amazighité. Il s'agit de faire prendre conscience à l'élève de son appartenance à une identité historique collective, commune et unique, de développer en lui l'attachement et la fidélité à l'Algérie, à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale ; La formation à la citoyenneté , par l'apprentissage de la culture démocratique et l'amener à une conception large de l'éducation civique ; l'ouverture et l'intégration au mouvement universel de progrès par la promotion de l'enseignement scientifique et technologique s'insérant dans une problématique de formation de l'esprit autant que de l'acquisition de savoirs et de savoir faire , par le développement de l'enseignement des langues étrangères.

3. Corpus

(Recherche documentaire : Grilles d'observation des différents documents références destinés à la classe de 1^e AM français)

Cette première investigation vise à confronter les grands axes, contenus et finalités de tous les documents références mis à l'épreuve et destinés à l'enseignement de la 1^e année du cycle moyen, en vue de vérifier s'il existe une adéquation entre ces éléments afin de pouvoir valider ou rejeter notre première hypothèse et apporter des éléments de réponse à la première question de recherche en termes de conformités des finalités depuis la loi d'orientation jusqu'au manuel scolaire.

3.1 Loi d'orientation et décrets exécutifs n°15-307 du 6 décembre 2015 et n° 17-330 du 15 novembre 2017

(fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil national des programmes tandis que le second décret est relatif aux modalités et les conditions d'obtention d'agrément et d'homologation des moyens et supports pédagogiques)

Grands axes	Finalités et objectifs
-La loi d'orientation -décret exécutif n°15-307: attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil national des programmes. - décret exécutif n° 17-330 fixant les modalités et les conditions d'obtention d'agrément et d'homologation des moyens et supports pédagogiques	-L'affirmation de la personnalité algérienne ; la formation à la citoyenneté ; l'ouverture et intégration au mouvement universel de progrès ; la réaffirmation du principe de démocratisation de l'enseignement ; la valorisation et promotion de la ressource humaine. Art. 3. du décret exécutif n°15-307 du 6 décembre 2015 « Le conseil [...], a pour missions de proposer la conception générale des enseignements ; la formulation des objectifs généraux de l'enseignement à partir des finalités de l'éducation ; la conformité des projets de programmes avec les spécifications déterminées dans le référentiel général et le guide méthodologique s'y rapportant ; la définition des profils de formation du personnel d'enseignement »

3.2 Cahier des charges

Grands axes	Finalités et objectifs
1-Les moyens didactiques.	1-Aspects pédagogiques : Adéquation de la conception de l'apprentissage aux exigences de l'approche par compétences ; Adéquation du matériel didactique aux composantes du programme d'enseignement officiel.
2-Conditions d'admissibilité à l'agrément et à l'homologation.	-Adéquation de l'évaluation des apprentissages à l'approche par compétences.
3-Critères d'évaluation	-Exactitude des contenus du matériel didactique ; qualité des facilitateurs pédagogiques)
4-barème de notation du matériel didactique pour une évaluation concurrentielle	2-Aspects sociaux (Représentation des aspects socioculturels)

3.3 Référentiel général des programmes

Grands axes	Finalités et objectifs
Le cadre de prise en charge des fondements des programmes	-Définit les données nécessaires à la conception des futurs programmes
-L'élaboration des programmes)	
-Les dispositifs d'évaluation	-Fixe les principes méthodologiques pour l'élaboration des nouveaux programmes : (principe de globalité et de cohérence verticale entre composantes du curriculum; principe de faisabilité ; de lisibilité et d'évaluabilité)

3.4 Guide méthodologique d'élaboration des programmes

Grands axes	Finalités et objectifs
-Missions de l'école.	-Au plan axiologique : la prise en charge de manière effective des valeurs et notamment des valeurs citoyennes.
-Les objectifs des paliers de l'enseignement moyen	-Aux plans méthodologique, pédagogique : la mise en œuvre de l'APC dans le cadre d'une approche socioconstructiviste des apprentissages ; la mise en place de transversalité entre les programmes ; la nécessité de concilier deux impératifs du curriculum (la dimension curriculaire et l'intégration interdisciplinaire des programmes ; la dimension disciplinaire et la cohérence interne)
-Les principes fondateurs des programmes	
-L'évaluation	Au plan épistémologique : cohésion interne des savoirs de la discipline ; présentation fonctionnelle de la discipline pour installer des compétences de vie.
-Les composantes du programme et du document d'accompagnement	

3.5 Programme officiel de français

Grands axes	Finalités et objectifs
- Buts et objectifs du français au fondamental (seulement le moyen)	- La 1e AM est une année de consolidation des acquis, d'homogénéisation et d'adaptation à une nouvelle organisation (plusieurs disciplines, plusieurs enseignants...)
-Les principes fondateurs des programmes.	- permettre à l'élève de renforcer les compétences acquises au primaire par la mobilisation des actes de parole dans des situations de communication plus diversifiées à travers la compréhension et la production des textes de type explicatif et prescriptif
- Profil de sortie : Les valeurs, les compétences	

3.6 Document d'accompagnement

Grands axes	Finalités et objectifs
-Finalités de la discipline - Contribution de la discipline à la réalisation du profil global -Les éléments constitutifs de la compétence globale - Profil de sortie de l'apprenant. - Plan d'apprentissage pour le développement d'une compétence – le AM (compétences transversales, valeurs et savoirs) - Construire une situation d'apprentissage. - Evaluer une situation d'apprentissage. - Propositions de situations d'évaluation et d'intégration.	Au terme du cycle moyen, dans une démarche de résolution de situations problèmes, dans le respect des valeurs et par la mise en œuvre de compétences transversales, l'élève est capable de comprendre et de produire à l'oral et à l'écrit des textes explicatifs, prescriptifs, descriptifs, narratifs, argumentatifs et ce, en adéquation avec la situation de communication. <input type="checkbox"/> Domaine de l'oral -L'élève sait se positionner en tant qu'auditeur pour construire du sens ; -L'élève sait se positionner en tant que locuteur pour s'exprimer. <input type="checkbox"/> Domaine de l'écrit -L'élève sait se positionner en tant que lecteur pour construire du sens ; -L'élève sait se positionner en tant que scripteur pour s'exprimer

3.7 Guide de l'enseignant

Grands axes	Finalités et objectifs
-Rappel des grandes lignes du programme officiel. -L'enseignement de français au cycle moyen. - Les compétences globales et terminales -Evaluation. -Suggestions pédagogiques.	-Homogénéiser le niveau des connaissances acquises au primaire, à travers la compréhension et la production de textes oraux et écrits relevant essentiellement de l'explicatif et du prescriptif

3.8 Manuel scolaire de français

Grands axes	Finalités et objectifs
Le manuel comprend trois projets à dérouler tout au long de l'année scolaire. Chaque projet est composé de plusieurs séquences. Trois séquences pour les projets 1et 2 et 2 séquences pour le projet3.	Apprendre à expliquer et à prescrire dans des situations de communication diverses : 1-Elaborer collectivement une brochure pour expliquer comment vivre sainement ; 2-Réaliser collectivement un dossier documentaire pour expliquer les progrès de la science ; 3-Réaliser collectivement un recueil de consigne pour se comporter en éco-citoyen.

4. Analyse des documents et interprétation des résultats

4.1 En fonction des finalités de l'éducation nationale selon la loi d'orientation et les décrets exécutifs y afférents

4.1.1. Documents transversaux

Composés selon notre classification de : La loi d'orientation n° 08-04 du 23 janvier 2008 sur l'éducation nationale , à laquelle s'ajoutent les décret exécutifs n°15-307 du 24 Safar 1437 correspondant au 6 décembre 2015 fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil national des programmes et n° 17-330 du 26 Safar 1439 correspondant au 15 novembre 2017 fixant les modalités et les conditions d'obtention d'agrément et d'homologation des moyens et supports pédagogiques et le décret exécutif ; le cahier des charges ; le référentiel des programmes ; et le guide méthodologique.

Même si certains points de chaque document transversal ne sont pas reproduits littéralement dans le reste des documents, il importe de préciser que l'ensemble des documents décrits s'inscrit dans la continuité et dans la linéarité des finalités. Nous avons relevé cette remarque dans les avant-propos et dans les contenus de ces documents, comme nous l'avons

déjà mentionné dans les grilles d'observation. Ainsi, ce qui ressort de l'analyse de cette grille est qu'au niveau de cette première catégorie de documents appelés transversaux, nous enregistrons comme premier résultat, une parfaite compatibilité entre les finalités assignées au système éducatif algérien, dans les documents transversaux.

4.1.2 Documents intermédiaires

Il s'agit ici de correspondre les contenus des documents de référence classés dans la catégorie dite intermédiaire en l'occurrence du programme officiel et le document d'accompagnement avec les finalités assignées à l'école algérienne mentionnées ci-dessus dans les documents transversaux.

Cette deuxième catégorie confirme également la conformité existante entre les différents documents analysés. Il importe de rappeler ici que cette analyse consiste à confronter les finalités explicitement abordées dans ces documents ou traduites sous d'autres formes (objectifs, compétences, profils...). D'autre part, cette analyse est issue de la confrontation des contenus des documents en question et aucune tentative d'interprétation des pratiques de classe n'a été faite jusque là, dans le souci d'aborder séparément l'aspect théorique de la question des finalités par rapport à l'aspect pratique relatif à la mise en œuvre de ces recommandations institutionnelle au niveau des pratiques de classe.

4.1.3 L'ensemble pédagogique en classe de 1^e AM. Fle

Dans ce troisième niveau d'analyse, nous notons aussi une adéquation totale entre les finalités de l'ensemble pédagogique à savoir le manuel scolaire et le guide d'enseignement d'une part, et la loi d'orientation, d'autre part. Cette correspondance, même si notre analyse relève d'une confrontation entre des documents réalisée théoriquement à l'issue d'une lecture approfondie des contenus, confirme une autre fois la rigidité qui caractérise la conception des documents références destinés à l'enseignement de la 1^e AM. Ceci dit, il suffit de relire les grilles d'observation en ci-dessus, pour appréhender l'importance qu'accorde l'institution à ce critère d'adéquation entre les publications scolaires. Si nous prenons l'exemple de l'occurrence « manuel », nous

pouvons constater que tous les documents analysés auparavant le mettent au centre d'intérêt, et insistent à ce que le manuel doit refléter toutes les finalités fixées par l'institution.

4.2 En fonction des critères retenus dans le cahier des charges pour l'élaboration du manuel scolaire

Ces grilles ont été élaborées en vue de croiser les finalités assignées à l'école algérienne, à travers les différents documents de référence consultés et classés précédemment selon leurs fonctions, avec les critères retenus pour l'élaboration du manuel scolaire dans le cahier des charges :

Pour mieux comprendre ces grilles, il importe de rappeler les critères d'élaboration du manuel scolaire de français de la 1^e A.M :

Les aspects pédagogiques : - Critère1 : Adéquation de la conception de l'apprentissage aux exigences de l'approche par compétences ; Critère2 : Adéquation du matériel didactique avec les exigences du programme officiel (Adéquation du manuel scolaire avec le programme d'enseignement, adéquation du guide de l'enseignant avec le programme) ; Critère3: Adéquation de l'évaluation des apprentissages avec l'approche par compétences (La pertinence des situations d'évaluation des apprentissages par rapport aux compétences à développer, la diversité des activités d'évaluation des apprentissages); Critère4: Exactitude des contenus du matériel didactique pour chacun des domaines d'apprentissages retenus (Conformité au cadre théorique du programme, actualité des données, le matériel respecte les normes de la langue, la publicité dans le matériel didactique) ; Critère 5 : Qualité des facilitateurs pédagogiques

Les aspects sociaux: - Critère6 : Représentation des aspects socioculturels (Représentation des personnages, représentation des valeurs nationales et du patrimoine culturel algérien, représentation des valeurs universelles).

4.2.1 Documents transversaux

Si nous lisons bien ces critères et notamment le premier et le deuxième, nous pouvons déduire que le cahier des charges pour l'élaboration du manuel scolaire demeure la ligne directrice de toute publication

scolaire, dont la consigne cruciale est de veiller sur l'adéquation de la conception de l'apprentissage aux exigences de l'APC et l'adéquation du matériel didactique aux composantes du programme d'enseignement officiel. Ceci dit, le respect de ces critères n'est que l'exécution des recommandations explicitement formulées dans le cahier des charges où les concepteurs doivent impérativement se plier à ces critères lors de l'élaboration des publications scolaires. En effet, un troisième résultat confirmant l'adéquation entre les contenus des documents pédagogiques et le cahier des charges.

4.2.2 Documents intermédiaires

Si le cahier des charges pour l'élaboration du matériel didactique est conçu initialement pour assurer une ligne conductrice de toute forme de conception, et surtout en matière de la hiérarchisation des finalités fixées à ces outils didactiques, le programme officiel et le document d'accompagnement constituent la phase intermédiaire et la charpente qui a pour rôle de passer d'une sphère institutionnelle très large à une la phase terminale cible de tout le processus de l'élaboration scolaire. Ces documents s'inscrivent dans une logique de transition assurant le transfert des finalités explicitement définies dans une dimension curriculaire à des objectifs d'apprentissage clairement formulés selon une approche disciplinaire. Cette adéquation démontrée entre ces documents intermédiaires et les critères retenus dans le cahier des charges n'est qu'un autre argument de la structuration linéaire et hiérarchique prémédité pour l'opérationnalisation des finalités en guise de petites unités observables et évaluable dans les pratiques de classe.

4.2.3 L'ensemble pédagogique en classe de 1^e AM. fle

Arrivons à ce niveau crucial de tout le parcours hiérarchique des documents destinés à ce niveau d'enseignement, notre analyse porte un autre témoignage sur la conformité des contenus et des objectifs de ces documents investis directement dans les pratiques de classe d'où l'appellation de l'ensemble didactique avec les critères retenus pour l'élaboration didactique. Il importe de préciser que cette analyse ressort d'un constat purement théorique de recherche documentaire, et que rien jusque là ne

peut garantir l'authenticité de ce critère de conformité sur le plan des pratiques de classe.

4.3 En fonction des objectifs d'apprentissage du manuel scolaire

Il s'agit ici, de confronter inversement les documents de référence. Cette phase consiste contrairement à la première démarche, qui procède par l'analyse perpendiculaire, depuis les textes institutionnels de la conception scolaire, en passant par les différents documents intermédiaires, jusqu'à leur mise en œuvre au niveau des classes, à contrôler la conformité des objectifs d'apprentissage à partir du manuel scolaire avec les finalités des documents transversaux.

Si l'analyse documentaire en fonction des lois institutionnelles et du cahier des charges a démontré une harmonie parfaite entre tous les documents de référence destinés à l'enseignement de la 1^e année du cycle moyen. Une simple étude comparative permettant le croisement et la confrontation des contenus de chaque document à part entière reflète l'idée de la structuration hiérarchique des finalités depuis les sphères institutionnelles en vue de les faire évoluer méthodologiquement jusqu'à ce qu'elles se traduisent en petites unités opérationnelles sous formes d'objectifs et de compétences. Ceci dit, une homogénéité doit être assurée dans ce cheminement entre les éléments de chaque document afin d'atteindre les objectifs escomptés. A ce propos, une autre fois dans cette dernière analyse qui se réfère à la progression adoptée dans le manuel scolaire pour élément permettant de vérifier s'il existe aussi une conformité entre ces contenus et les finalités assignées aux autres documents de référence, en procédant cette fois-ci inversement, c'est-à-dire au lieu de vérifier si les finalités fixées dans un niveau plus haut ont été respectées pour élaborer des contenus dans des sphères inférieures, nous allons chercher à partir des objectifs d'apprentissage au niveau des pratiques de classe la pertinence de ces finalités.

En effet, cette analyse nous a révélé des résultats peu différents par rapports aux premières analyses. Il ressort de cette analyse que les objectifs d'apprentissage sont totalement compatibles avec les finalités fixées dans les documents intermédiaires à savoir le programme

officiel et le document d'accompagnement. Il semble fort intéressant de préciser ici que l'enseignant est libre de travailler selon une autre progression à condition de se référer à ces deux documents mis à disposition tout en écartant le manuel scolaire. Cela nous renseigne sur le rapport direct de ces deux documents avec les pratiques de classe, chose qui peut justifier davantage la conformité totale entre les objectifs de ces trois références.

Par ailleurs, il faut souligner la relativité relevée vis-à-vis de l'adéquation entre les objectifs d'apprentissage dans le manuel scolaire et les finalités fixées dans les documents transversaux. S'il a été facile précédemment de vérifier cette conformité de façon perpendiculaire du plus général au plus particulier, il semble un peu compliqué à travers la présente analyse de pouvoir asserter que la conformité est complètement respectée. Cette difficulté consiste surtout en l'insuffisance d'éléments pertinents dans ces objectifs opérationnels, nous permettant de dire que les finalités sont complètement prises en compte. En même temps, nous ne pouvons nier catégoriquement l'existence de quelques convergences entre les documents de ces deux sphères extrêmes (l'amont et l'aval), chose qui peut expliquer notre analyse à savoir la relativisation des rapports existants entre les finalités des curricula et les objectifs d'apprentissage dans le manuel scolaire.

5. Conclusion et perspectives

Comme synthèse au point ayant trait au rôle de l'évaluation dans la mise en œuvre des finalités fixées dans les sphères institutionnelles, notre analyse des documents de référence a réitéré le témoignage de X. Rogiers (2000 : 94-96) dans lequel, nous retenons la place marginale que revêtent les curricula dans les pratiques enseignantes : « Si les pratiques interdisciplinaires ne se développent pas davantage dans l'enseignement, c'est probablement plus parce que les enseignants ne voient pas comment les insérer dans le contexte scolaire actuel, que parce qu'ils les considèrent comme sans intérêts » Dans notre pays, Il est tout à fait légitime que les instructions officielles et les directives pédagogiques assignent à la langue étrangère enseignée, dans notre système éducatif, des

objectifs plutôt fonctionnels que culturels. Malgré les différentes réformes successives qu'a connues le système éducatif algérien, cette approche fonctionnelle opte plutôt pour une instrumentalisation de la langue pour atteindre des objectifs spécifiques au détriment de toute valeur morale ou dimension culturelle.

Depuis l'indépendance, l'aspect curriculaire dans l'enseignement /apprentissage de la langue française ne semble pas être pris en compte ni au niveau des manuels, ni par les enseignants à travers les pratiques enseignantes. En effet, depuis les réformes scolaires en 2003, le discours littéraire cède sa place aux textes scientifiques et techniques dans les manuels scolaires du fle. Ces manuels scolaires, orientés essentiellement vers des objectifs linguistiques et fonctionnels, occultent entièrement la notion de "compétence culturelle" ainsi que toute référence aux valeurs relatives à la citoyenneté, comme mentionnées dans le cahier des charges, n'est introduite qu'implicitement dans les textes support, et qui restent cependant sans effet dans l'absence d'une réelle mise en valeur de la part des acteurs pédagogiques. Il est important de souligner que les directives institutionnelles insistent sur l'exploitation en classe de la dimension culturelle/interculturelle. Il appartient, par conséquent, aux auteurs de manuels scolaires de traduire cette volonté institutionnelle dans les supports destinés à l'enseignement/apprentissage.

A l'issue de l'analyse que nous avons réalisée, force est de constater que le manuel scolaire de la 1 AM en classes de FLE, bien que conforme au programme officiel, n'arrive pas encore à satisfaire toutes les attentes et les directives institutionnelles. Le manuel scolaire continue sous prétexte de l'APC à se focaliser sur un enseignement notionnel fonctionnel, tandis que l'aspect curriculaire est relégué à un second ordre.

Le discours officiel, comme nous l'avons relevé, clarifie explicitement les finalités éducatives du système à l'égard de l'enseignement des langues étrangères dans le système éducatif algérien. Notre expérimentation a bien mis le point sur un clivage consistant entre une approche curriculaire, d'une part, bien définie dans les documents transversaux et intermédiaires de référence, à travers un discours

prônant l'ouverture de l'apprenant sur le monde, sans pour autant expliciter et délimiter le contenu à aborder dans la classe de langue, et une approche disciplinaire, d'autre part, traduite par des pratiques enseignantes qui misent en particulier sur des objectifs d'ordre notionnel fonctionnel où la dimension culturelle ne saurait guère atteindre son statut prévu par les textes institutionnels.

L'enseignement a pour fonction, à la fois, de préserver l'identité de chaque nation et de chaque peuple et de préparer les enfants à vivre dans un monde qui ne sera pas constitué d'une mosaïque d'ethnies disparates et exclusives, mais d'un monde où tous les enfants cohabitent, dans un même espace et se tolèrent mutuellement, tout en respectant leur diversité raciale, ethnique, religieuse, sexuelle, conformément aux finalités éducatives de chaque nation, comme recommandées et défendues par l'UNESCO⁴.

Conflit d'intérêt

Je déclare ne pas avoir de conflit d'intérêts

Bibliographie

- Pocztar. J, (1979). Définition des Objectifs pédagogiques : bases, composantes et références de ces techniques. Paris : Esf.
- Roegiers, X, François-Marie Gérard (1999), Concevoir et évaluer des manuels scolaires, Bruxelles, De Boeck
- Roegiers, X. (2000), Une pédagogie de l'intégration, Bruxelles, De Boeck
- Roger-François Gauthier, Maryline Coquidé et Dominique Raulin, « France : l'avancée du Socle commun et les questions posées », Revue internationale d'éducation de Sèvres, 56 | 2011, 89-99

Sitographie

- Toualbi-Thaâlibi.N, Tawil.S (2006). Réforme de l'éducation et innovation pédagogique en Algérie. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000158372>. Consulté le 02.04.2019
- UNESCO. Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000) : L'évaluation de l'éducation pour tous à l'an 2000. Site de l'UNESCO. Consulté le 20.11.2018

Comment citer cet article selon la méthode APA:

Hadj Bouridane (2021) Quelle appréhension des finalités du système éducatif algérien dans les pratiques enseignantes en classe de 1^e AM. fle ?, revue académique des études sociales et humaines, vol 13, numéro 02, Université Hassiba Ben Bouali, Chlef, Algérie, pages.166-175

⁴UNESCO. Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000) : L'évaluation de l'éducation pour tous à l'an 2000.